



Acquisition de bien hors UE

Par Houpa

Bonjour,

je suis sur le point d'acquérir un bien au Brésil. Le propriétaire de la maison faisant l'objet de la transaction possède une double nationalité : il est argentin et italien ; il vit en Italie.

La transaction devrait se faire en deux temps : signature d'une promesse de vente effectuée au sein de l'UE, puis signature de la transaction définitive au Brésil.

Un premier versement d'argent serait effectué en Euros au sein de l'UE lors de cette promesse de vente.

Le second versement qui clôturerait l'achat du bien serait effectué par le transfert de la somme totale, toujours en Euros et au sein de l'UE, à l'issue de la signature de vente.

Pensez-vous que cette opération soit possible ?

Est-il possible de transférer des sommes d'argent au sein de l'UE pour l'achat d'un bien en Amérique du sud ?

Quelles peuvent être les exigences de la banque en la matière ?

Dans l'affirmative quelles sont les conditions pour que cette opération puisse être réalisée.

Merci de vos réponses.

En vous souhaitant une excellente journée.